



Professionnels de santé rencontrés, membres du bureau de la CPTS « Boucles de Seine ouest »

Martine Perrée

Les professionnels soignants fondent une association

Une meilleure prise en charge des patients

Il s'agit d'une CPTS : association de personnels de santé pour former « une communauté professionnelle dans un territoire de santé » qui s'inscrit dans le projet « Ma santé 2022 » lancé par Agnès Buzyn en juin 2019.

Historique du projet

Le projet est né d'une réflexion portée par Philippe Barthez qui a sollicité un noyau de professionnels des communes alentour de Saint-Germain-en-Laye réunis à plusieurs reprises pour définir le territoire et les premières modalités de travail. Puis, les professionnels de santé du territoire ont été conviés à une assemblée générale constitutive le 20 janvier 2021. Cinquante professionnels de santé ont pris part au débat. Les premiers axes du projet de la CPTS ont été élaborés, les participants ont adopté les statuts et élu un bureau « pluri-professionnel ».

Nous avons rencontré quatre professionnels de santé porteurs du projet, membres du bureau : Philippe Barthez, président de l'association, médecin généraliste à Saint-Germain-en-Laye, Betty Brayer, trésorière adjointe, médecin généraliste à Chambourcy, Nathalie Laugery, vice-présidente, infirmière à Fourqueux, et Jean-Charles Ouazana : masseur-kinésithérapeute à Saint-Germain-en-Laye.

Le bureau est également composé de Juliette Fleury, orthophoniste à Chambourcy, Nadia Heril : secrétaire, médecin généraliste au Port-Marly, Gilbert Leblanc, médecin radiologue au Port-Marly, Isabelle Lebrun : trésorière, pharmacienne à Mareil-Marly, Guy Salle, masseur-kinésithérapeute à Saint-Germain-en-Laye et Gwenaelle Sevray : secrétaire adjointe, infirmière à Chambourcy.

Cadre institutionnel du projet de CPTS

Dans le cadre du projet ministériel : « Ma santé 2022 » annoncé en 2019, la ministre de la Santé précise : « Les CPTS sont des structures très souples, adaptées aux besoins des territoires, aux attentes des patients et aux souhaits des professionnels de santé, qui prennent la forme d'un contrat autour d'un projet de santé, signé au niveau local entre l'Agence régionale de santé, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués. L'Assurance Maladie accorde des financements incitatifs aux professionnels qui s'organisent en

CPTS, permettant également de prendre en charge leurs frais de coordination et les fonctions support. »

Les Communautés professionnelles territoriales de santé encouragent les professionnels et les structures de ville à mieux se coordonner à l'échelle d'un territoire, et à renforcer leurs liens avec les établissements sanitaires et médico-sociaux. Elles s'inscrivent dans le nécessaire décloisonnement du système de santé, avec pour objectifs d'améliorer l'accès aux soins, de renforcer l'organisation des parcours pour assurer la coordination des acteurs, et de développer les actions de prévention pour la population de leur territoire.

L'Agence régionale de santé et l'Assurance Maladie accompagnent la formation des CPTS à partir des initiatives des professionnels de santé libéraux du territoire. Elles apportent un appui administratif, méthodologique et financier, dès l'élaboration des projets, pour accompagner les professionnels de santé dans la phase d'amorçage, dans leur coordination ou en-

core pour la définition du projet, et ainsi permettent à la CPTS de se concrétiser.

Mise en place du projet de CPTS sur le territoire

Tirant les enseignements de la crise de la Covid au cours de laquelle les personnels de santé ont été pris au dépourvu, le docteur Barthez, à l'issue de tout le temps passé à organiser le premier centre d'accueil des patients covid, en association avec la clinique et l'hôpital, s'est très naturellement dit qu'une CPTS était le cadre qui convenait pour améliorer l'accès aux soins des habitants du territoire. Il s'est à nouveau reposé sur la même association, l'APTA 78¹ : la plateforme territoriale d'appui et de suivi des cas positifs au covid et de leurs contacts, association qui accompagne et soutient les libéraux, pour entrer dans le cadre de la CPTS. Il a proposé d'organiser plus largement sur le terrain les interventions des professionnels de santé libéraux pour le bien de la population. La CPTS « Boucle de Seine Ouest » regroupe ainsi 10 communes : Aigremont, Chambourcy, Fourqueux (commune déléguée de Saint-Germain-en-Laye), Le Pecq, Le Port-Marly, l'Étang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye. L'APTA accompagne actuellement leur projet de CPTS.

Le docteur Philippe Barthez : « L'idée de la CPTS, c'est vraiment de trouver des solutions aux problématiques qui viennent du terrain, relevées par les professionnels de terrain, avec la possibilité d'essayer de résoudre les problèmes grâce à un financement public, via l'ARS et la Sécurité sociale. Les problématiques sont initialement évaluées par nous-mêmes, et pas par l'ARS ou la Sécurité sociale. C'est à nous de proposer des solutions, financées par l'argent public. »

Jean-Charles Ouazana ajoute : « D'un territoire à l'autre, les situations sont différentes, même s'il y a des axes qui sont toujours les mêmes. Il s'agit d'une association de libéraux du terrain qui a pour but de mieux prendre en charge la population, pour que les libéraux puissent mieux travailler, avec une meilleure coordination. » Le docteur Betty Brayer : « Il y a actuellement des réunions du bureau, et des rencontres auront lieu prochainement. Nous sommes 367 professionnels médicaux sur le territoire. Il y a une diversité de professionnels : médecins, spécialistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes, pharmaciens, pédicures podologues, dentistes, sages femmes... Tous les professionnels de santé conventionnés et remboursés par la Sécurité so-

ciale peuvent adhérer à l'association. Tous ont été informés, mais tous n'ont pas encore réagi. Dès que la CPTS sera lancée, nous allons mobiliser à nouveau tous les professionnels de santé. Les psychologues, travailleurs sociaux, ostéopathes, diététiciennes, associations et représentants des usagers peuvent également être membres

La CPTS pour une meilleure prise en charge sanitaire de la population

« Les patients connaissent actuellement des difficultés d'accès aux soins, notamment dans les cabinets des psychiatres, des orthophonistes, des kinésithérapeutes, des médecins... Or, la CPTS a pour but de

Nous sommes 367 professionnels médicaux sur le territoire de la CPTS

partenaires et participer aux groupes de travail. Actuellement, nous devons préciser le projet, pour que l'association soit acceptée, et qu'un financement soit possible. Nous sommes accompagnés par un cabinet de conseil que nous avons choisi après devis et audition. Nous percevons des problématiques que le cabinet analyse et met en forme pour la présentation. Lorsque tout sera bien défini, le dossier sera adressé à l'ARS. »

La CPTS pour une communication optimale : une forte demande des jeunes professionnels

« Nous mettons en place une coordination officielle, elle était jusqu'ici officieuse, entre les libéraux, les cliniques et les hôpitaux des 10 communes. Les professionnels de santé adhérents à la CPTS avec l'accord du bureau seront référencés, grâce à un annuaire partagé. Ils seront mieux informés de l'offre de soins, grâce au répertoire opérationnel des ressources : référentiel de données qui décrit l'offre de santé sanitaire et médico-sociale sur le territoire. Nous pourrions mieux échanger entre nous, communiquer plus facilement, par un site Internet, une lettre mensuelle, par exemple. La covid a créé une dynamique pour nous entraîner à aller plus loin. Nous avons, pour certains d'entre nous, des échanges, une association de formation des médecins depuis 34 ans, des dossiers de soins et de travaux de recherche sur les soins palliatifs, mais de façon informelle et individuelle. Cela pourrait être mieux structuré. De plus, la CPTS est un moyen de se sentir soutenus. Les jeunes professionnels de santé sont très demandeurs d'échanges de cet ordre. Ils ne veulent pas travailler de manière isolée. »

proposer un accès aux soins qui soit plus fluide, mieux organisé. Une régulation, prenant en compte les cas urgents, pourrait être instaurée au niveau du territoire qui représente 85 000 habitants. La téléconsultation sera développée. Les actions de prévention et de dépistage seront plus efficaces. Nous pourrions mieux organiser les prescriptions médicales pour des séances de sport, financer des entraînements sportifs. Il existe déjà un projet « mère-enfant » pour pallier le manque de gynécologues. »

Nathalie Laugery : « Il convient de soutenir le maintien à domicile, un accès équitable aux soins palliatifs pour tous en respectant le libre choix du patient pour son équipe soignante habituelle et d'améliorer la coordination entre la ville et l'hôpital. Il faut prévoir les demandes que nous aurons, à la suite de l'épidémie de coronavirus, dont l'impact sera important tant au niveau physique que psychologique. »

« Nous devons être très vigilants pour que cette structure appartienne bien aux acteurs de terrain, et que ce ne soit pas l'institution qui s'en empare. Pour éviter tout découragement, il faut que ce projet reste dans les mains des professionnels de terrain. Nous apprécions que le maire de Saint-Germain-en-Laye, Monsieur Arnaud Péricard, qui s'est beaucoup investi dans la prise en charge de la situation sanitaire actuelle, soutienne très favorablement notre projet. »

Martine Perrée

1 - Ses missions sont fort étendues Cf. son site web <https://www.apta-idf78.org/#>

2 - Sont rédigés entre guillemets les propos tenus par une des quatre personnes de santé rencontrés lors de notre interview.